



Séance du 05/10/2026

Date de la convocation
29/09/2026

Date d'affichage
29/09/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 21
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 5 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlene, M. BRIZARD Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusé ayant donné procuration : M. LAVENIR Guillaume à M. HELIAS Patrick
Excusé : M. CONCHE Philippe

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026124

Objet de la délibération : Travaux de fauchage et débroussaillage des bords de route

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été consultées pour les travaux de fauchage et débroussaillage (71 km de voirie) et ont fait les propositions suivantes :

- Entreprise AVERTY : 130 € le kilomètre soit 9 230 € HT soit 11 076.00 € TTC
- Entreprise EVAIN Thierry (Sion les Mines) : 130 € le kilomètre soit 9 230 € HT soit 11 076.00 € TTC
- Entreprise TP FLASQUIN (Saulnières) : devis non reçu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise EVAIN Thierry. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

Pour copie conforme.
 La secrétaire de séance,

Le Maire,